

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PARKING DE LA
FAIENCERIE LE MARDI 28 MARS 2017 A L'OCCASION DE L'EDUCTOUR**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

- VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 et les articles L 2213-1 et L 2213-2,
- CONSIDERANT que cette animation nécessite des mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

A R R E T E

Article 1 : A l'occasion de l'Eductour, le mardi 28 mars 2017,

- Le stationnement sera réservé aux participants et à un bus place de la Faïencerie de 8 heures à 17 heures selon les emplacements délimités.

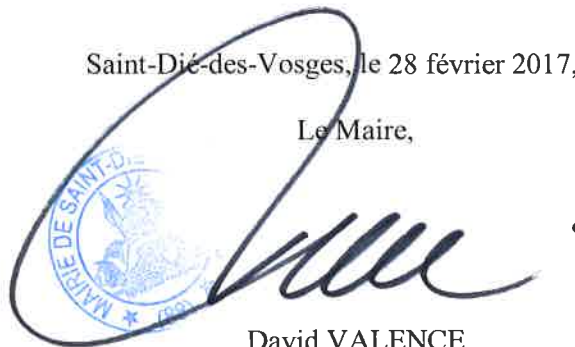
Article 2 : Cette réservation sera signalée par des panneaux.

Article 3 : Toutes mesures de police nécessaires pourront être prises sur place par les services de Police. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires à l'initiative des services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 28 février 2017,

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Mayor of Saint-Dié-des-Vosges is partially obscured by a large, handwritten signature in blue ink. The signature is written in a cursive style and extends across the bottom of the stamp.

David VALENCE